

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2000**

À une assemblée publique de consultation tenue à la salle des sessions du Conseil municipal, 119 rue Principale, à 19h00, en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux fins du règlement numéro 215 modifiant le règlement de zonage numéro 127 visant à modifier les zones RA-11 et RA-20.

L'assemblée fut présidée par Monsieur Daniel Boudreaut, maire et Madame Suzanne Gaudreault, secrétaire-trésorière, agissant aux présentes comme secrétaire de l'assemblée.

Nombre de personnes présentes à l'assemblée : 9 personnes.

Aucun commentaire.

**MAIRE**

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**